

Grippe aviaire

Synthèse rédactionnelle des diverses sources d'information

Ambroise BARRAS

1. La grippe aviaire (Influenza H5N1)

L'agent de la grippe aviaire est une variante du virus Influenza A, découverte chez les oiseaux. Il ne faut pas confondre grippe aviaire et grippe saisonnière traditionnelle. A l'heure actuelle, il s'agit avant tout d'une épizootie. Dans de rares cas, toutefois, le virus Influenza A (H5N1) a été transmis à des êtres humains qui se trouvaient en contact étroit avec la volaille contaminée. Si le virus de la grippe aviaire avait la possibilité de se transmettre simplement d'un être humain à l'autre, il y aurait risque de pandémie de grippe.

OFSP, <http://www.bag.admin.ch/infekt/vogelgrippe/f/>

2. La grippe aviaire sous haute surveillance

Les oiseaux sauvages et les poulaillers font l'objet d'une surveillance resserrée pour observer la propagation du virus de la grippe aviaire en Suisse. Premier cas de grippe aviaire en Suisse

Le 26 février 2006, le virus H5 de la grippe aviaire a été diagnostiqué sur un canard (harle sauvage) trouvé mort au bord du Léman à Genève.

Avant d'être virulent, un virus aviaire existe d'abord sous une forme "bénigne" ou basement pathogène. Combattre la forme bénigne, c'est éviter que le virus ne puisse devenir virulent. Dès avril 2006, l'OVF met sur pied un programme de surveillance sur les exploitations avicoles pour identifier l'éventuelle apparition de ces formes bénignes et les combattre efficacement.

OVF, <http://www.bvet.admin.ch/01398/index.html?lang=fr>

3. La grippe aviaire et la volaille indigène

Toutes les mesures prises en Suisse au niveau vétérinaire ne visent qu'un seul et même but: empêcher l'introduction du virus de la grippe aviaire en Suisse et sa propagation à la volaille indigène.

Interdiction des importations

L'importation d'oiseaux vivants, de viande de volaille, d'oeufs et de plumes non traitées en provenance des pays touchés par la grippe aviaire est interdite. Cette interdiction vise à éviter une éventuelle propagation du virus de la grippe aviaire dans le cheptel avicole suisse.

Interdiction de l'élevage en plein air

Les nouveaux foyers autour de la Mer Noire et en Afrique ont incité la Suisse à interdire à nouveau l'élevage en plein air dès le 20 février 2006 et jusqu'à nouvel avis: d'un côté à cause de la proximité géographique des foyers et de l'autre parce que la Suisse se trouve sur les voies de migration Sud-Nord de l'Afrique vers la Scandinavie.

OVF, <http://www.bvet.admin.ch/01397/index.html?lang=fr>

4. La grippe aviaire et les précautions de base

Quel est le danger pour l'homme? quelles précautions adopter?

Les risques de transmission du virus à l'être humain sont très rares et, à ce jour, seules des personnes ayant eu un contact direct avec des volailles malades ont pu être contaminées.

Voyages à l'étranger, quelles précautions?

Vous pouvez vous rendre dans les pays touchés par la grippe aviaire sans soucis. Par simple précaution, évitez les marchés et les expositions de volailles ou d'oiseaux ainsi que les exploitations avicoles.

Chats et grippe aviaire

Vous pouvez continuer de laisser sortir votre chat. Il ne s'intéresse en effet pas aux oiseaux morts. Il est en revanche possible de réduire le contact des chats avec les oiseaux vivants en leur attachant p. ex. une clochette autour du cou.

Manger du poulet? des oeufs crus?

Indépendamment de la grippe aviaire, la viande de volaille devrait toujours être bien cuite ou bien rôtie avant d'être consommée. Lors de manipulation de viande de volaille crue ou congelée, quelques mesures d'hygiène doivent être respectées : se laver les mains et laver les ustensiles de cuisine ; éviter tout contact entre la viande et d'autres aliments.

OVF, http://www.bvet.admin.ch/01399/index.html?lang=fr&download=04060_fr.pdf